



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Perou

Question écrite n° 3917

Texte de la question

Le Perou qui a connu une grave crise économique et politique commence à normaliser ses relations avec la communauté internationale. Les Etats-Unis ont consacré cette normalisation par la signature, le 14 mai 1991, d'un accord bilatéral de lutte anti-drogue et par la visite du président Fujimori aux Etats-Unis. La France s'est interdit tout contact politique avec le Perou depuis le 5 avril 1992, et n'a été maintenue que la coopération ayant un aspect humanitaire. Le Perou a été réintégré au sein du groupe de Rio lors de la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères le 5 avril 1993 à Santa-Cruz (Bolivie) et l'accord de coopération, dit de « 3e génération », entre les Douze et le Pacte andin a été signé, fin avril 1993, en marge de la réunion à Copenhague, des ministres des affaires étrangères des Douze et des pays du Groupe de Rio. Nos échanges, considérablement dégradés (ils ont diminué de 58 p. 100 depuis 1985) et fortement déficitaires et nos investissements très faibles (1,5 p. 100 du total), se ressentent de la détérioration de la situation (nous étions, en 1991, à égalité avec les Etats-Unis, le premier créancier bilatéral, soit un milliard de dollars). Un certain regain d'intérêt des entreprises françaises pour le marché péruvien, où la confiance commence à renaître, s'esquisse depuis fin 1992. Le groupe d'amitié parlementaire avec la République du Perou a reçu le 16 juin dernier deux membres du Gouvernement péruvien. Les membres du groupe ont interrogé les représentants du président Fujimori sur le problème de la répression, notamment si elle s'inscrivait dans le droit et le respect des droits de l'homme. Les ministres appellent de leurs vœux une coopération tout à la fois policière (pour démanteler les réseaux de trafic) et technique (pour aider à la substitution de culture) entre le Perou et la France. M. Jean-Pierre Calvel demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles initiatives il compte entreprendre pour renouer des relations étroites avec ce pays où la France a un rayonnement important.

Texte de la réponse

La normalisation de nos relations avec le Perou a été engagée par le Gouvernement avec les visites à Paris des ministres de l'intérieur et de la justice en juin 1994. La visite à Paris de M. Efraim Goldenberg, ministre des affaires étrangères du Perou, les 6 et 7 octobre 1993, a consacré cette nouvelle orientation. A cette occasion, le ministre a indiqué à son homologue péruvien que la France, qui se félicitait de ce que le Perou ait repris le chemin de la démocratie et de l'Etat de droit, était disposée à lui apporter son aide par le biais de la coopération politique, économique et culturelle. Le ministre a également assuré M. Goldenberg du soutien de la France en matière de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, la signature d'un accord de protection des investissements, intervenue lors de cette visite, ouvre des perspectives au développement des échanges économiques et commerciaux, qui ont déjà commencé à reprendre de manière significative. La coopération culturelle se poursuit, notamment dans les domaines éducatif, audiovisuel et artistique et notre coopération technique privilégie les interventions dans le domaine de l'eau ou la mise en place d'infrastructures de base (distribution et traitement de l'eau) répondant à des besoins vitaux pour l'amélioration des conditions sanitaires et sociales du pays.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3917

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2051

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1884